



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	65	77

DELIBERATION N° DE_2023_079
<i>approbation de la convention d'objectifs à conclure avec la chambre des métiers 2023-2025</i>

Date de la convocation
30 juin 2023

Date d'affichage
30 juin 2023

VOTES
EXPRIMES : 75
POUR : 75
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 1

Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mardi 11 juillet 2023

Le onze juillet deux mille vingt-trois à 16h30, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda -, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER),

Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Madame A
Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame A

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/07/2023
080-200070936-DE_2023_079-DE

Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYAN (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHIEUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER) par Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS) par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU) par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEU) par Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Laurence CROISSET (NOUVION) par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG) par Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Richard RENARD (RUE) par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

Absent(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Rachel WATTELED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHIEUX)

Excusé(s) : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT)

A titre informatif élus suppléés : Monsieur Fabien JOURNE (AGENVILLERS), Madame Marie Paule POUPART (ARGOULES), Monsieur Patrick KOCUIBA (ARRY), Monsieur Marc BROUELLE (BERNAY EN PONTHEU), Monsieur Stéphane LANNOY (BOUFFLERS), Monsieur Christophe VANDEWORDE (BRAILLY CORNEHOTTE), Madame Valérie BELVALLETTE (BRUCAMPS), Monsieur Régis DELASSALLE (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Dominique BRIOIS (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Grégory LECOQ (COCQUEREL), Madame Annie TRAULE (COULONVILLERS), Monsieur Bernard SALOPPE (CRAMONT), Monsieur Xavier TESTU (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Sylvain MILLAMONT (DOMQUEUR), Monsieur Dominique SAGOT (DOMVAST), Monsieur Philippe PLANQUART (ERGNIES), Monsieur Pierre TRUNET (ESTREES LES CRECY), Madame Michèle SOHET (FAVIERES), Monsieur Pascal BAHU (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Frédéric DEVISME (FOREST L ABBAYE), Monsieur René BUTEUX (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Bruno COUPIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Jean-Michel DUPUIS (FRANCIERES), Madame Bella TOUTAIN HECQUET (FROYELLES), Monsieur Jérôme TONDELLIER (GAPENNES), Madame Aline BRASSART (GORENFLOS), Monsieur Daniel VASSEUR (MESNIL-DOMQUEUR), Madame Danielle GODEFROY (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Daniel THERY (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Bernard DELABROYE (LE BOISLE), Monsieur Jérôme VANDAMME (LIGESCOURT), Monsieur Daniel GONTIER (LE TITRE), François HALLOT (ONEUX), Madame Geneviève GODE (MAISON-PONTHEU), Monsieur Christian PETIT (MAISON

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/07/2023
080-200070936-DE_2023_079-DE

(MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Madame Line BRUNEL (MOUFLERS), Monsieur Serge DUREUX (MACHIEL), Madame Lydia LENOIR (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Dominique COCQUET (ST QUENTIN EN TOURMONT), Madame Marie Jeanne ROUSSEL (NEUILLY-LE-DIEN), Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Béatrice GUILLOUT (PONTHOILE), Monsieur Emmanuel DELAHAYE (REGNIERE-ECLUSE), Madame Sylvie MINET (VERCOURT), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Florian MORVILLEZ (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Michel VIOLET (VIRONCHAUX), Madame Christine SY (YAUCCOURT-BUSSUS), Monsieur Bernard SAVREUX (YVRENCH), Monsieur David THOREL (YVRENCHÉUX), Madame Sylvie MOREL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE), Monsieur Marc DELANNOY (PORT-LE-GRAND), Monsieur David MERCEROL (BUIGNY L ABBE), Monsieur Jean Alain DELRUE (CANCHY), Monsieur Michel GALIANI (NOYELLES SUR MER), Monsieur Jérémy MARQUEZ (DOMINOIS)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES)

Objet de la Délibération : approbation de la convention d'objectifs à conclure avec la chambre des métiers 2023-2025

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2016 portant fusion des Communauté de Communes Authie – Maye, du canton de Nouvion et du Haut – Clocher au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre ;

Vu la délibération du 28 mars 2019 du conseil communautaire et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la compétence développement économique, et l'importance que représente dans le tissu entrepreneurial les artisans sur le territoire Ponthieu- Marquenterre ;

Le Président expose au conseil communautaire :

L'artisanat, une composante essentielle et singulière de l'économie de proximité.

Fruit d'une longue histoire et aujourd'hui première entreprise de France, les entreprises artisanales sont une composante essentielle de l'économie nationale, régionale, mais surtout territoriale.

Elles constituent un vecteur privilégié de développement durable, d'aménagement équilibré du territoire, permettant aux communes et groupements de communes de maintenir des services aux populations ainsi qu'une capacité d'attractivité, d'accueil et de fixation de la population. Dans le contexte actuel, l'artisanat est plus que jamais une valeur d'avenir dont le potentiel de développement et d'innovation est considérable.

L'artisanat contribue au développement du territoire par :

- La diversité des produits et des services privilégiant les circuits courts qu'il offre.
- La création d'emplois non délocalisés accessibles à tous par le biais de la formation.
- L'amélioration de la qualité de vie, de l'attractivité résidentielle, du lien social
- L'atout décisif qu'il pourra constituer dans tout le projet de développement touristique.

Avec plus de 250 métiers représentés, les entreprises artisanales sont particulièrement appréciées des Français.

L'artisanat incarne de fait un statut, une histoire, une culture et des savoirs - faire qui le différencient des autres activités économiques.

A l'heure où les consommateurs redécouvrent les vertus de l'environnement, de la recherche de l'authenticité des produits, l'artisanat a une responsabilité et une exigence toute particulières.

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 12/07/2023 080-200070936-DE_2023_079-DE

L'artisanat apporte ainsi une singularité qui est une richesse et un levier incontournable pour le développement des territoires et de l'emploi.

La Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre a exprimé sa volonté de dialogue et d'engagement en faveur du développement de l'artisanat sur son territoire.

Cette démarche a permis de passer de 822 entreprises en 2022 à 887 entreprises artisanales en 2023. Ainsi au 1er janvier 2023 : 887 entreprises étaient inscrites au Répertoire des Métiers, dont 319 dans les services (soit 35,96 %), 298 dans le bâtiment (soit 33,60 %), 101 dans la production (soit 11,39 %), 169 dans l'alimentation (soit 19,05 %).

L'artisanat représente, en termes d'emploi, un poids important sur le territoire de la collectivité (1093 salariés).

Le solde de création est positif pour l'année 2023 avec 130 immatriculations pour 62 radiations, cependant nous sommes confrontés à la question du maintien des emplois et de la transition des savoir-faire : plus de 28 % des chefs d'entreprises avaient plus de 55 ans au 1er janvier 2023 (dont 14 % plus de 60 ans). L'âge moyen des dirigeants sur le territoire est d'un peu plus de 46 ans.

Un rajeunissement de la population artisanale est indispensable pour maintenir le niveau de service sur le territoire et la densité du tissu artisanal. Sur la base de cette photographie de l'artisanat sur le territoire, la Communauté de Communes souhaite que le partenariat engagé permette une croissance de l'artisanat et renforce la capacité d'accueil de la Communauté de Communes pour les artisans et futurs artisans.

L'objectif de cette démarche et de cette mobilisation est de faire de la Communauté de Communes un espace d'accueil et de services dédiés à l'artisanat.

Cette démarche qui s'inscrit dans le moyen et le long terme doit contribuer prioritairement au développement économique, à la création d'emplois sur le territoire de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre.

La collectivité souhaite également valoriser les labels professionnels pour proposer aux consommateurs une bonne offre de services et mettre en avant les savoirs – faire des artisans.

L'accent est aussi mis sur le volet développement durable en sensibilisant et en accompagnant les professionnels notamment du secteur du bâtiment au tri des déchets en vue de diminuer l'impact des activités sur l'environnement.

Le territoire de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre a ainsi exprimé sa volonté et son engagement en faveur du développement de l'artisanat, qui se traduit par la conclusion d'une convention – cadre de partenariat pluriannuelle.

Elle formalise les priorités et les modalités de la coopération entre la CMA et la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre.

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité :

- De poursuivre le partenariat existant avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France
- D'autoriser le Président à signer la convention – cadre, mise en place avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (projet de convention d'objectifs en annexe ainsi que les fiches actions),
- D'inscrire les crédits correspondants au BP 2023 à l'imputation 6558 (DM dédiée),
- D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Résultats des votes

Pour : 75

Farcy Pascal

Berthe Antoine

Balesdent Bruno représenté par Crépin Maurice

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/07/2023

080-200070936-DE_2023_079-DE

Patte Claude
Dufour Grégory
Bordet Xavier
Mouton Eric
Cat René
Doyer Mathieu
Crépin Maurice
Hecquet James représenté par Doyer Mathieu
Bouchez Franck
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
Gérard Olivier
Beron Maïté
Delannoy Dominique
Briet Damien
Alexandre Isabelle
Taeck Guy
Wallet Daniel
Martin Jean Luc
Baillet Alain
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie Josée
Dulys Jean-Claude
Pruvot Jean Paul
Carpentier Fabien suppléé par Leprince Etienne
Noël Frédéric
Deleens Stéphane
Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Bourlo Pascal
Pecquet Jean Marie représenté par Jacky Thueux
Pley Olivier représenté par Parment Philippe
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Pierrin Philippe
Gallet Gérard représenté par Deleens Stéphane
Crépy Yves
Hertault Claude
Conty José
Forestier Maurice
Croiset Laurence représentée par Forestier Maurice
Monflhier Bernard
Basalmo Martial
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Pouilly Alain
Roucoux Annie
Ducastel Mesjri Sophie
Louvet Gérard
Jaméas Jean Jacques
Fourdinier Marie Claire
Bourgeois Frédéric

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 12/07/2023

080-200070936-DE_2023_079-DE

Bost Patrick
Thueux Jacky
Magnier Annita
Porquet Joël
Hareux Dany
Lepaysan Joanny
Carouge Gisèle
Richard Renard représenté par Claude Hertault
Gouesbier Francis
Martin Jocelyne
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Patricia Poupart
Soubry Patrick
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Contre : 0

-
Abstentions : 1
Sellier Philippe

Ne prennent pas part au vote : 1
Volant Marc

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 12/07/2023
080-200070936-DE_2023_079-DE